

Interpellation ordinaire

Sévelin, où sont nos droits démocratiques ?

Le mercredi 25 juin 2025 devait se tenir une séance publique entre les habitantes et habitants du quartier de Sébeillon-Sévelin, et leurs autorités, en présence notamment de M. le Conseiller municipal Pierre-Antoine Hildbrand. Cette réunion faisait suite à une précédente rencontre du 25 avril et répondait à une demande exprimée par le Collectif de voisinage du secteur.

Or, nous avons appris avec étonnement que cette séance a été reportée, à la suite de l'annonce d'une volonté de certains collectifs d'empêcher sa tenue. Cette décision a été confirmée par la Direction de la sécurité et de l'économie, via l'Observatoire de la sécurité et des discriminations, dans une communication du 24 juin.

Une rencontre en format restreint a été maintenue dans un bâtiment administratif sécurisé, avec contrôle d'accès, uniquement pour les personnes préalablement inscrites. Si cette précaution peut se comprendre sur le plan logistique, elle soulève néanmoins des interrogations démocratiques.

Questions :

1. Est-ce que la Ville considère qu'un ou plusieurs collectifs ont effectivement empêché la tenue d'une réunion publique entre les autorités et les habitant·e·s du quartier Sébeillon-Sévelin ?
2. Une telle situation s'est-elle déjà produite à Lausanne ?
3. Quelles mesures la Municipalité entend-elle prendre pour garantir, à l'avenir, que les Lausannoises et Lausannois puissent rencontrer leurs autorités librement, dans des conditions sereines et inclusives, sans que des pressions extérieures – d'où qu'elles viennent – ne puissent faire obstacle à ces dialogues démocratiques ?
4. La Ville estime-t-elle que l'accès à l'expression citoyenne et aux échanges avec les autorités doit être protégé comme un droit fondamental, en particulier dans des quartiers touchés par de graves problématiques de sécurité, de salubrité et de cohésion sociale ?

Je remercie par avance la Municipalité pour ses réponses à mes questions

Oberia Har
